

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	41

N° 60/2017

OBJET : Ouverture de quatre postes d'aide auxiliaire de puériculture à temps complet - Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - Filière technique - Multi-accueil intercommunal d'Auterive

L'an deux mille dix-sept et le 07 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 28 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Carole LAFUSTE, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Jean-Pierre BASTIANI donne procuration à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Nadine BARRE, Madame Anne FIGUEROA à Monsieur Alain RIVELLA, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Monsieur Serge DEMANGE, Madame Danielle TENSA à Monsieur René AZEMA.

ABSENTS : Madame Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Messieurs Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, René PACHER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégories C et divers statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Compte tenu de l'ouverture du multi-accueil intercommunal sur la Commune d'Auterive, prévue courant juillet 2017, il convient de recruter 12 agents pour le bon fonctionnement de la structure, et notamment quatre postes d'aide auxiliaire de puériculture à temps complet.

La rémunération de l'agent sera déterminée par application des dispositions statutaires correspondantes.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Président ;
- **Décide** l'ouverture de quatre postes d'aide auxiliaire de puériculture à temps complet au sein du multi-accueil intercommunal d'Auterive
- **Modifie** ainsi le tableau des emplois correspondants,
- **Mandate** ce dernier afin de procéder à la déclaration d'ouverture de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne
- **Mandate** ce dernier à l'effet d'engager la procédure de recrutement correspondante, à signer l'arrêté de recrutement à intervenir avec la personne retenue
- **Mandate** ce dernier à toute fin de réservation de crédits budgétaires nécessaires au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS